



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 14440

## Texte de la question

M. Michel Issindou attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la prise en charge de l'autisme en France. L'autisme a été reconnu « grande cause nationale » au titre de l'année 2012. Les associations de parents sont donc en attente de décisions pour permettre à notre pays de rattraper ses nombreux retards dans le domaine de la prise en charge de ce handicap. Selon la Haute autorité de santé, les approches éducatives et comportementales type ABA ou TEACCH, réclamant un accompagnement individualisé, sont les seules qui s'avèrent aujourd'hui efficaces pour aider les enfants autistes à progresser sur le chemin de l'apprentissage et de la socialisation. Afin que ces derniers puissent bénéficier de ces thérapies qui ne sont pas aujourd'hui remboursées par la sécurité sociale, les parents se mobilisent en consentant d'importants sacrifices personnels et financiers. Cette situation n'étant pas acceptable, il est urgent que le Gouvernement agisse en vue d'une reconnaissance pleine et entière de ces thérapies auxquelles les praticiens de santé et les accompagnants (éducateurs spécialisés et auxiliaires scolaires) doivent être formés. Une véritable rupture avec le système de prise en charge traditionnel, à la fois coûteux et inefficace, doit intervenir au plus vite. Convaincu de l'importance de cette modernisation, tant du point de vue de la santé publique qu'au niveau budgétaire, il la remercie de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

## Texte de la réponse

La France est très en retard dans le dépistage et la prise en charge de l'autisme. Il revient au nouveau Gouvernement de réaliser concrètement le troisième plan autisme. C'est aujourd'hui un impératif : la prévalence de l'autisme est de plus en plus importante, alors que les outils de dépistage et l'offre d'accompagnement sont gravement insuffisants. C'est pourquoi il faut agir vite, et sur plusieurs plans. Renforcer la recherche, dans le champ épidémiologique comme dans le champ social. Développer l'offre d'accompagnement, à partir d'un dépistage plus précoce et en tenant compte des recommandations publiées le 8 mars 2012 par la Haute autorité de santé et l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Changer de regard sur l'autisme et changer de pratiques. Cela passe à la fois par la sensibilisation de l'opinion publique et par une meilleure formation des professionnels, notamment des médecins et des pédiatres. La logique générale dans laquelle ce plan va s'inscrire est celle de la personnalisation et de l'accessibilité du milieu ordinaire. La ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion a réuni le conseil national de l'autisme le 18 juillet 2012, pour constituer des groupes de travail thématiques autour de ces axes. Ces groupes se réuniront par tranches d'âge et par thèmes jusqu'à la fin de l'année, sous le suivi attentif d'un groupe ad hoc. Les familles ont toute leur place dans ce processus de concertation. Le troisième plan sera lancé formellement au printemps 2013, afin de répondre aux besoins réels des personnes avec autisme et de ceux qui les entourent.

## Données clés

Auteur : [M. Michel Issindou](#)

**Circonscription** : Isère (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 14440

**Rubrique** : Handicapés

**Ministère interrogé** : Handicapés

**Ministère attributaire** : Handicapés

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [25 décembre 2012](#), page 7691

**Réponse publiée au JO le** : [15 janvier 2013](#), page 603